



## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL d'AULHAT-FLAT** **1<sup>er</sup> février 2021 à la mairie d'AULHAT**

**Présent(e)s :** *Didier Archimbaud, Frédérique Bonhomme, Pauline Calchera, Pierre Chabrilat, Louis-Marie Charrier, Jean-Pierre Collet, Bernard Coudert, Lilian Courdier, René Courriol, Bernadette Courtias, Frédéric Jacob, Jean-Louis Mahuteau, Frédérique Paya, Jean-Luc Prulhière, Alexandre Rouvet, Gérard Thevier, Mireille Tournié.*

**Absente :** *Catherine Brai (pouvoir donné à Pierre Chabrilat), Eliane Fargette (pouvoir donné à Frédérique Bonhomme).*

*Bernadette Courtias est désignée secrétaire de séance.*

### **ORDRE DU JOUR**

#### **DELIBERATIONS :**

- **Gouvernance API :**

*Le Président d'API a proposé la mise en œuvre d'un pacte de gouvernance entre API et les communes qui garantit la transparence, la représentativité de chaque commune et la recherche du consensus dans le processus décisionnel.*

*Le maire lit le projet de pacte de gouvernance et le commente aux membres du conseil municipal.*

*Le Conseil Municipal donne un avis favorable, à l'unanimité, à la mise en œuvre de ce projet de pacte de gouvernance.*

- **Approbation du rapport annuel 2020 de la CLECT :**

*Le maire rappelle que la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges) a pour mission de chiffrer et valider les éléments financiers relatifs aux transferts de compétences, donc de charges, entre API et les communes.*

*Cette commission est composée d'élus communautaires d'API.*

*Le maire donne une synthèse des informations figurant dans le rapport et notamment les chiffres concernant notre commune.*

*Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le rapport définitif de la CLECT.*

- **Approbation des statuts d'API au 1° janvier 2021 :**

*Le maire informe le Conseil Municipal des modifications apportées aux statuts d'API et applicables au 1° janvier 2021 ;*

*Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la modification des statuts d'API.*

- **Projet d'aménagement place d'Aulhat :**

*Le maire fait le point sur l'avancement du dossier concernant l'appel d'offres ou la consultation de plusieurs bureaux d'études.*

*Le maire lit et commente le projet de convention constitutive d'un groupement de commande entre notre commune et API.*

*Le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité, pour autoriser le maire à signer cette convention, et le désigne comme membre de la Commission d'Appel d'Offre de la commune pour siéger à la commission de groupement de commande organisée par API.*

## **INFORMATIONS :**

- **Travaux de voirie :**

*Jean-Pierre Collet donne toutes les informations sur le déroulement des travaux.*

- **Projet de travaux école de Flat :**

*Jean-Pierre Collet fait le point du dossier.*

- **Gestion du personnel :**

*Bernadette Courtias et Jean-Louis Mahuteau donnent des informations concernant la situation de Rémi Saurel.*

- **Gestion de la location des studios de la tour de Flat :**

*Pour optimiser cette gestion (refaire un point sur le mandat en cours auprès de l'agence immobilière, suivi des locations, gestion des problèmes...), il nous semble nécessaire de confier cette responsabilité à Pauline Calchera, conseillère municipale et par ailleurs ayant une compétence professionnelle dans ce domaine. Le Conseil Municipal approuve cette décision.*

*Pauline Calchera est sollicitée pour assurer la gestion des locations des salles municipales (remise des clés, état des lieux...).*

*Elle accepte les deux responsabilités confiées par le Conseil Municipal.*

- **Réunion urbanisme / risques ruissellement :**

*Nous avons rencontré les techniciens du service des risques naturels de la DDT accompagnés des responsables de l'urbanisme d'API concernant la nécessaire évolution de l'appréciation des risques de ruissellement – et ses conséquences – sur le territoire communal :*

- *Visite de terrain et notamment les emplacements des thalwegs,*
- *Visite de permis de construire accordés avec rehaussement de 50 cm,*
- *API doit compiler les diverses remarques préparatoires à l'émission d'un cahier des charges permettant de désigner un bureau d'études en charge d'un complément d'analyses sur les risques de ruissellement,*
- *Fin probable de l'étude et de la validation : fin juin 2022.*

- **Urbanisme :**

*De nouveaux textes législatifs imposent maintenant l'obligation de procéder à une étude géotechnique du sol avant toute vente de terrain à bâtir dans les zones à risques.*

- **Expertise dommages sécheresse sur l'école d'Aulhat :**

*L'expert a remis son pré-rapport et une autre expertise technique plus complète va avoir lieu prochainement pour décider des mesures à prendre et apprécier les coûts financiers.*

- **Gestion des cimetières :**

*La commission en charge de ce dossier s'est réunie récemment pour décider des concessions en état d'abandon dans les deux cimetières communaux.*

*Les « étiquettes » de constat seront prochainement apposées sur les concessions concernées et le processus administratif sera poursuivi.*

- **API :**

*Jean-Pierre Collet fait un point sur le conseil communautaire de décembre 2020.*

*Pauline Calchera fait un compte rendu de sa participation à la commission « enfance jeunesse ».*

*La séance est levée à 22h00.*